

Bourse aux jouets et puériculture de l'APE Marie Curie de Douvrin

22 novembre 2025

Le régime des ventes au déballage, article L310-2 et L321-9 du code du commerce s'applique. Un particulier est limité à 2 ventes au déballage par an et il doit respecter les règles suivantes :

- Fournir une attestation sur l'honneur de sa « non participation » à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (voir formulaire ci-dessous),
- Vendre exclusivement des objets personnels et usagés. Ne pas vendre d'animaux.

Attestation sur l'honneur

Nom : Prénom :

Tél :

Adresse :
.....

Particulier ☐ Professionnel ☐

Numéro de carte d'identité :

Ou Numéro de permis de conduire :

Ou Numéro du registre du commerce :

Pièce délivrée le :

Par la Préfecture de :

Certifie sur l'honneur ne pas avoir participé(e) à 2 précédentes manifestations de même nature au cours de l'année 2025.

Fait le 2025

Signature

Réservation :

Nombre de tables (1,80m) :

Paiement effectué :

Oui ☐ Non ☐